

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011 à 20 heures 30.**

Date de la convocation : **23 septembre 2011**

Date d'affichage : **23 septembre 2011**

Présents : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Jean-François POUPON, Bruno GAILLARD, Elodie LELARDOUX, Elie BERARD, Gilles DONGUY, Michèle DANANCIER, Françoise BILLOUD et Jean-Claude GONOD

Absents excusés : Eric GUILLERMIN et Robert SEVE

Pouvoir : Eric GUILLERMIN donne pouvoir à Elie BERARD
Robert SEVE donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Isabelle CORSAIN

Le compte rendu de la réunion du 14 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme

Jean-François NALLET, Maire Adjoint informe de la réunion de synthèse du 21 septembre avec Ange et Anne Laure SARTORI. Les orientations d'aménagement restent à finaliser. Il convient également de terminer l'écriture du rapport de présentation pour la partie concernant les annexes sanitaires. La commission sera convoquée pour étudier le dossier avant proposition au conseil municipal. Anne Laure SARTORI remercie la commune pour le cadeau naissance.

OPERATION DORTHAN

Le Maire indique avoir eu le notaire et la signature de la vente du terrain est fixée au vendredi 21 Octobre. Une réunion est prévue le 26 octobre matin pour finaliser le programme de l'opération avec Ain Habitat (bailleur social) et Thierry Roche (Architecte).

MAINTENANCE EXTINCTEUR

Isabelle CORSAIN, Maire Adjointe rappelle le compte rendu de la séance du 10 mai 2011 où il avait été décidé l'achat de 10 extincteurs pour un montant de 842.10 € HT auprès de l'entreprise FEUVRIER. Elle indique qu'il a été omis de rajouter deux extincteurs.

Une consultation a été lancée pour la maintenance des extincteurs, et l'achat des 10 extincteurs

Où l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la vérification de maintenance pour une durée de trois ans qui s'élève à 5.66 € HT par extincteur et un déplacement de 19.83 € HT par an,

ACCEPTE l'acquisition de 12 extincteurs pour un montant HT de 1 146.91 €,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette maintenance pour l'année 2012, et la commande pour un montant de 1 146.91 € HT correspondant aux 12 extincteurs,

INDIQUE qu'un courrier sera fait à FEUVRIER pour lui demander le même tarif pour la prévision de commande d'extincteurs pour la nouvelle école pour l'année 2012.

MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR

Jean-François NALLET, Maire adjoint, indique avoir reçu une proposition de contrat de location avec maintenance valable jusqu'au 30 septembre pour les copieurs de la mairie et de l'école. La commune possède actuellement un copieur noir et blanc à l'école et un copieur multifonctions (scanner, fax, copieur, imprimante) couleur à la mairie. Ces deux appareils font l'objet d'un contrat de maintenance auprès de la société Rex Rotary.

La proposition de cette société concerne une mise à disposition gratuite d'un copieur noir et blanc neuf pour l'école et d'un copieur multifonctions couleurs de nouvelle génération en location pour la mairie. Ces deux appareils bénéficieraient d'un contrat global de location-maintenance basé sur le nombre de copies annuelles constatées jusqu'à aujourd'hui.

Il indique avoir réalisé une étude comparative de cette proposition par rapport aux conditions du contrat actuel. Il en ressort que la commune pourrait faire une économie de 11,5 % par rapport au contrat précédent et éviterait un investissement d'environ 8 000€ en optant pour le principe de location. Il signale également que les deux copieurs sont arrivés en fin de vie et ne correspondent plus aux normes européennes en matière de technologie, de consommation énergétique et de nature de consommables.

Le forfait trimestriel serait fixé à 629,00 € HT (752,28 € TTC) sur la base des tarifs suivants :

- + Copie noir et blanc (22 500 copies trimestrielles) : 0,012 € HT,
- + Copie couleur (3 250 copies trimestrielles) : 0,11€ HT,
- + Les copies dépassant les forfaits seront facturées sur la base des mêmes tarifs une fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition de contrat de location maintenance proposé par la société REX ROTARY SA, sur les bases exposées ci-dessus ;

INDIQUE que le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la signature du contrat, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties ;

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le contrat correspondant et à résilier le contrat en cours actuellement.

TAXE D'AMENAGEMENT

Jean-François NALLET, Maire adjoint informe l'assemblée de la mise en place de taxe d'aménagement. La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, parue au JO du 30 décembre 2010. Le nouveau dispositif repose sur la Taxe d'aménagement (TA) et le Versement pour sous densité (VSD). Ce dernier point n'a pas été abordé lors de cette réunion et sera évoqué lors de la prochaine.

Ce dispositif entrera en vigueur le 1er mars 2012. Les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif avant le 30 novembre pour l'année suivante et donc avant le 30 novembre 2011 pour la première mise en œuvre au 1er mars 2012.

Les enjeux de ce dispositif sont :

- d'améliorer la compréhension et la lisibilité du régime ;
- de simplifier en réduisant le nombre d'outils de financement ;
- de promouvoir un usage économe des sols et contribuer à la lutte contre l'étalement urbain ;
- d'inciter à la création de logements.

Elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE) et au programme d'aménagement d'ensemble (PAE). La taxe d'aménagement est instituée de plein droit (au taux minimum de 1%, par délibération pour un taux compris entre 1 et 5%) dans les communes dotées d'un PLU. Elle est composée d'une part communale et d'une part départementale. La commune a la possibilité de renoncer à la mise en place de cette taxe par délibération.

Jusqu'à ce jour, la commune n'avait pas institué de taxe (TLE) sur les projets d'aménagement et/ou de construction, hormis une taxe de participation pour voies et réseaux (PVR) sur les zones à urbaniser.

La question se pose aujourd'hui de savoir si les élus souhaitent couvrir une partie des charges de développement et d'entretien des infrastructures nécessaires à l'urbanisation par les ressources liées à cette taxe.

Les élus ouvrent le débat sur ce sujet mais souhaitent réfléchir plus longuement et reportent la décision à la prochaine réunion de conseil.

Une réunion d'information sur cette taxe, à l'initiative de la DDT et destinée aux élus, est prévue le lundi 3 octobre à Buellas.

ECOLE - TESTS D'ETANCHEITE DE LA NOUVELLE CONSTRUCTION

Dominique COLIN, Maire Adjoint rappelle qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de deux tests d'étanchéité à l'air pour vérifier la performance énergétique du bâtiment de l'école.

Le cahier des charges a été établi en collaboration avec l'association Hélianthe avec laquelle la Commune a une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La remise des offres était fixée au vendredi 2 septembre 2011. 6 entreprises ont répondu dans les délais. Une offre d'entreprise a remis une offre déclarée non conforme. Les offres étaient examinées selon deux critères : le prix de l'offre pour 40% et l'aspect technique sur 60%. L'entreprise FGE a obtenu la meilleure note.

Oùï l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT l'offre de l'entreprise F.G.E de BELLEVILLE (Rhône) pour assurer les tests d'étanchéité du bâtiment pour un montant de 2 450.00€ HT

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette mission.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN POUR LE MOBILIER DU CENTRE DE LOISIRS.

Jean-François NALLET, Maire adjoint, rappelle la délibération du 10 décembre 2008 engageant la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir deux classes de maternelle et le centre de loisirs périscolaire. Ce bâtiment devrait être opérationnel en février 2012 compte tenu de l'état d'avancement du chantier.

Il rappelle également que la surface utilisable par le centre de loisirs périscolaire sera nettement augmentée et que, de ce fait, de nouveaux équipements et matériels liés au fonctionnement seront nécessaires. Le centre de loisirs conservera par ailleurs tous les équipements existants.

Il a chargé l'équipe d'encadrement du centre de loisirs d'établir la liste des matériels supplémentaires nécessaires dans la perspective de déposer un dossier de demande d'aide au financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre de ses prérogatives et des décisions de son conseil d'administration.

Il présente le tableau récapitulatif de la commande nécessaire. Le chiffrage établi fait état d'un montant prévisionnel de dépenses de 2 527,72 € HT. La subvention de la Caisse d'Allocations Familiales est estimée à 505,54 €, soit 20% de ce montant hors taxes. L'engagement de la commune représente 2 517,61 € avec les taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE le montant prévisionnel de dépenses pour la liste des matériels et équipements présentée ;

DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain sur la base d'un montant d'investissement de 2 527,72 € HT pour une aide escomptée de 20% de ce montant, soit 505,54 € ;

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette demande.

1°) Compétence éclairage public

Patrick BAVOUX, Maire adjoint donne le compte rendu de la rencontre du 27 septembre avec Monsieur CLARET du syndicat, assisté de Dominique COLIN.

Plusieurs points ont été abordés : M. CLARET nous informe du mode de calcul pour la cotisation 2012. 8€ par point lumineux pour l'entretien à laquelle vient s'ajouter la consommation réelle d'électricité de l'éclairage public.

Patrick BAVOUX indique que la compétence éclairage public pourra être validée en 2012 après avoir validé la convention 2011 de partenariat pour la maîtrise des consommations et pris les décisions nécessaires pour réduire la consommation d'énergie, en particulier en éteignant l'éclairage public au cœur de la nuit.

Un courrier sera adressé au syndicat pour l'en informer.

2°) Convention de partenariat maîtrise des consommations d'électricité et d'énergie sur le patrimoine communal

Patrick BAVOUX, Maire Adjoint donne lecture du projet de convention cité en objet.

Cette convention a pour objectif d'engager un programme d'actions fort entre le Syndicat et la Commune permettant de réduire durablement les consommations énergétiques de la commune.

Ce programme se traduit par :

- Un suivi plus précis des consommations,
- La proposition d'actions concrètes de maîtrise des consommations sur le patrimoine communal,
- Cette convention n'entraîne pas de dépenses directes pour la commune qui en tant que maître d'ouvrage choisira de suivre ou non les recommandations d'équipement proposées par le SIEA.

Il précise que la durée de la convention est de 5 ans à compter du jour de la signature.

Où l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la convention de partenariat maîtrise des consommations d'électricité et d'énergie le patrimoine communal avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-Communication de l'Ain

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette dite convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Demande de stages : deux demandes de stage ont été reçues en mairie. Coralie FAVRE du 16 janvier au 4 février 2012 et Marjorie ROBIN du 23 janvier 2012 au 10 février 2012.

Aménagement du territoire : suite à la délibération du 20 juin 2011 concernant l'appel à projets pour l'octroi de subventions du conseil général, les élus avaient présenté le projet de la signalisation des rues et numérotation des habitations. L'assemblée départementale n'a pas retenu ce projet (non prioritaire).

Fibre optique : réunion de pré piquetage avec l'entreprise SAFEGE le mardi 4 octobre en mairie pour l'implantation de l'artère.

Monuments aux morts : un dossier a été réalisé par René BLANC sur la mémoire des anciens combattants de la guerre 14-18. Le Maire indique avoir rajouté une préface ainsi qu'une copie de la délibération du conseil municipal d'août 1920 spécifiant les modalités de construction et de financement du monument.

René Blanc sera invité à la cérémonie du 11 novembre au cours de laquelle un exemplaire de ce mémoire sera remis aux anciens combattants. Ce document sera également mis à la bibliothèque et à la mairie pour consultation.

FNACA : compte rendu de l'assemblée générale et du bilan financier de l'association. Environ une centaine d'adhérents, trois décès en 2011.

ORGANOM : formation sur la réduction des déchets le 19 octobre à la Maison de Pays en Bresse. Le Maire sera présent.

Arbre de Noël des enfants du personnel des communes et de la Communauté de Communes : cette année, il aura lieu le mercredi 14 décembre à BENY à la salle garavand.

Permanence d'Alain Gestas, Conseiller Général : jeudi 27 octobre 2011 de 19 h 15 à 20 h 45 en Mairie.

Fonctionnement et développement du fret sur la ligne de la Bresse : Le Maire est invité à une réunion le mardi 4 octobre à la Préfecture en présence du directeur régional de Réseau Ferré de France.

Sou des Ecoles : invitation du conseil à l'assemblée générale le 4 octobre à 20 h 30 en salle Primevère.

Conférence agricole 2012 organisée par le Conseil Général : les 20 et 21 octobre à la salle Garavand. Le déjeuner sera servi au manoir de Marmont.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : le conseil communautaire a émis un avis défavorable à l'adhésion de deux communes jurassiennes (Senaud et Val d'Epy-Poisoux-Lanéria-Tarcia) à la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

Accès service A39 : des travaux sont en cours sur l'autoroute pour aménager deux nouveaux accès de sécurité à la RD 28.

Voie piétonne : un projet d'aménagement de voie piétonne entre l'église et le stade est en cours de réflexion.

Sentiers de randonnées : le bon à tirer pour le balisage a été validé. Le balisage est prévu début novembre. L'inauguration de ces sentiers est fixée au 25 mai 2012 à l'étang de Fougemagne à Coligny pour l'ensemble des circuits de la Communauté de communes du canton de Coligny.